

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTIER, S GENEST, C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, (proc de M CEYSSON), M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 17/09/2025

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, C HADDAD, E. SAUGET, MF TASTEVIN, P DUPONT, M GUYON, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Adhésion pour les besoins propres de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas au Syndicat Mixte Numérian.

Vu les statuts du Syndicat Mixte Numérian (arrêté préfectoral N°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023),

Vu les tarifs des prestations proposés par le Syndicat Mixte Numérian et notamment l'adhésion annuelle des EPCI pour leurs besoins propres,

Vu l'avis favorable Bureau du 2 septembre 2025

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 septembre 2025.

Considérant le besoin de recourir à une prestation du Syndicat Mixte Numérian pour la constitution du registre de traitements de la collectivité dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD),

Considérant que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas utilise déjà d'autres prestations du Syndicat Mixte Numérian (service GéoArdèche, pack de téléprocédures, profil acheteur pour les marchés publics...),

Considérant que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas en adhérant au Syndicat Mixte Numérian bénéficiera d'une réduction de 50% sur les prestations,

Considérant que l'adhésion annuelle au Syndicat Mixte Numérian de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour ses besoins propres s'élève à 2 400 €,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide l'adhésion de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour ses besoins propres au Syndicat Mixte Numérian,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget,
- Charge le Président de faire une demande d'adhésion auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Numérian,
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 24 septembre 2025.

Le Président, Max TOURVIELHE

Le Secrétaire de séance, Jacky SOUBEYRAND

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250923-DEL23092025-33-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025